



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

L'action de l'État

dans les Alpes-de-Haute-Provence



SOMMAIRE



I. Action de l'État pour garantir la sécurité et la protection des populations



II. Action de l'État au service du développement de l'emploi et de l'économie



III. Action de l'État en soutien de l'aménagement et du développement durable du territoire



IV. Action de l'État en faveur d'une meilleure cohésion sociale



V. Action de l'État pour une administration moderne et vie démocratique



1. Action de l'État pour garantir la sécurité et la protection des populations



I - ACTION DE L'ÉTAT POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DES POPULATIONS

GARANTIR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE : UN BILAN 2017 MARQUÉ PAR UNE DIMINUTION DES ATTEINTES AUX BIENS

En matière de délinquance, l'année 2017 se caractérise dans le département par une nette diminution de -6,42 % des atteintes aux biens alors que dans le même temps, les escroqueries et infractions économiques ont augmenté de +7,36 % et les atteintes volontaires à l'intégrité physique de +10,50 %.

Les atteintes aux biens constituent 55 % des faits de délinquance enregistrés dans le département (59 % en 2016). 4636 atteintes aux biens ont été constatées dont 3882 constituent des vols sans violence (vols liés aux véhicules, cambriolages, vols simples, etc) et 663 sont des destructions et dégradations de bien.

Concernant ces atteintes aux biens, le **taux d'élucidation** est en progression de plus d'un point par rapport à 2016 pour s'établir à 15,7 %.

À noter également le bilan positif des services de sécurité **en matière de lutte contre les réseaux et trafics de stupéfiants**. L'ensemble des narcotiques saisi par les services de sécurité départementaux en 2017 a en effet représenté plus de 153 kilos de résine de cannabis (20 kilos en 2016), 372 plants de cannabis (91 en 2016), 68 grammes de cocaïne (6,7 kilos en 2016), et plusieurs milliers d'euros en numéraire.



Ce domaine apparaît d'autant plus sensible que l'activité délinquante et criminelle liée au trafic et à la consommation de drogues a des conséquences dans plusieurs autres domaines, à savoir la santé publique, l'activité délinquante sous toutes ses formes, et la sécurité routière.

UN PILOTAGE COORDONNÉ DES FORCES DE SÉCURITÉ

La cohérence de la politique départementale de sécurité est abordée dans le cadre du **comité départemental de sécurité** qui réunit l'ensemble des services de l'Etat concourant à la politique de sécurité intérieure. Sur un plan opérationnel, le Préfet réunit chaque semaine les forces de l'ordre du département et chaque mois, avec le Procureur, **l'état-major départemental de sécurité**, qui associe également les chefs de service concernés par la problématique de la sécurité (Direction départementale des Finances publiques, Inspection Académique, Douanes, Groupement d'intervention régional) ; cette instance vise à assurer un pilotage partagé des politiques de sécurité pour adapter au mieux l'activité des services.

DES ACTIONS ET COOPÉRATIONS RENFORCÉES SUR LE TERRAIN

Pour lutter de manière efficace contre une délinquance multiforme, des actions opérationnelles ciblées et des coopérations continuent à être mises en place par les services de sécurité.

- **Le plan de lutte contre les cambriolages** mis en œuvre fin 2013 et révisé au cours du 2nd semestre 2016 a montré sa pertinence puisque les atteintes aux biens ont très largement diminué en 2017. De nombreuses opérations de contrôle anti-délinquance visant principalement à lutter contre les cambriolages ont été menées à partir de fin 2016, auxquelles on doit ajouter les opérations de surveillance à l'occasion des rassemblements (marchés de Noël, etc.).
- **Le plan anti-hold-up** a été activé à l'approche des fêtes de fin d'année.
- **Protocoles de participation citoyenne** : 2 protocoles ont été signés en 2017 portant à 21 le nombre total de protocoles de participation citoyenne en vigueur dans le département.



- **Le dispositif « Tranquillité vacances »** est de plus en plus sollicité dans le département. Ce dispositif permet aux bénéficiaires de s'assurer de la surveillance de leur domicile à l'occasion de patrouilles organisées par les forces de l'ordre. En cas d'anomalie, les bénéficiaires sont prévenus.
- En fin d'année 2017 a été engagée la concertation relative à la mise en œuvre de la PSQ (**police de sécurité du quotidien**) avec l'ensemble des acteurs concernés par les politiques de sécurité.



ZOOM SUR LA MISSION DES ENQUÊTEURS N'TECH

L'enquêteur N'tech est un référent, un technicien et un enquêteur en matière de Nouvelles Technologies dans les domaines de l'exploitation des matériels informatiques et de téléphonies mobiles, de l'Internet, et de l'image. Il permet ainsi de fournir des éléments (preuves ou indices) aux enquêteurs afin de matérialiser l'infraction ou de clore une hypothèse de travail.

Tout le spectre des infractions est concerné : délinquance informatique, pédopornographie, corruption de mineurs, trafics de stupéfiants, d'armes, chantages, diffamation, travail illégal, vols, homicides, suicide...

Au cours de l'année 2017, le « N'tech » a reçu 21 sollicitations sur réquisitions (dont une particulièrement importante comportant 26 scellés). Malgré cela, les délais de traitement ont été au maximum de 3 mois. Le volume des données analysées est de 34536 Giga octets. Il a participé à plus d'une vingtaine d'enquêtes en tant qu'OPJ par la rédaction de pièces de procédure ou à titre de conseil technique.

Dans le cadre d'actions de prévention, il a réalisé des interventions aussi bien en milieu civil (établissements scolaires) qu'auprès des militaires de l'institution (initiation à la cyber sécurité au quotidien). Il totalise 1548 heures de constatations techniques sur des objets numériques au profit de la gendarmerie nationale ainsi que 9 heures au profit d'autres administrations.

En 2017, le groupement de gendarmerie des Alpes-de-Haute-Provence comptait 15 Correspondants N'tech pour l'appuyer et procéder aux premières constatations et expertises dans ce domaine.

Au titre **des partenariats** qui continuent à être développés pour lutter contre la délinquance d'appropriation, on citera notamment les *conventions locales de coopérations de sécurité* qui visent à améliorer la coopération entre les entreprises privées de sécurité présentes sur une zone et les forces de sécurité, afin de mieux sensibiliser les acteurs, de coordonner les actions en cas de survenance d'un événement et de renforcer les échanges. 2 conventions sont en cours de finalisation et seront prochainement conclues à Digne-les-Bains.

LA DÉCLINAISON DU PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ET D'AIDE AUX VICTIMES

Dans le cadre des objectifs du plan de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes en cours depuis 2014, le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIDPDR) a été mobilisé à hauteur de **171 361 €** pour soutenir des actions de prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs, des actions de prévention de la récidive, l'amélioration de l'accueil et la prise en charge des victimes, la prévention de la radicalisation, l'équipement des policiers municipaux en gilets pare-balles.

DÉCLINAISON DÉPARTEMENTALE DU PLAN DE LUTTE ANTITERRORISTE

Les attentats terroristes perpétrés ces dernières années ont placé la lutte contre le terrorisme au premier rang des priorités nationales et conduit le gouvernement à renforcer très significativement les moyens des forces de sécurité pour y faire face. En outre la loi du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme a doté l'État de nouveaux instruments permanents de prévention et de lutte contre le terrorisme, en réservant le régime de l'État d'urgence à des circonstances exceptionnelles.

PRÉVENTION DE LA RADICALISATION : UNE MOBILISATION TOUJOURS SOUTENUE EN 2017

La radicalisation relève d'un processus pouvant conduire à l'extrémisme et au terrorisme. L'action préventive est essentielle. Elle a vocation à se situer en amont afin de repérer les situations, d'anticiper et d'éviter les recrutements et le passage à des actes violents.

Dans le département, le travail de prévention de la radicalisation engagé en 2014 s'est structuré autour d'un **groupe d'évaluation départemental** présidé par le Préfet et composé des services de sécurité départementaux. Ce groupe veille à ce que chaque signalement soit pris en compte et décide de l'action à mettre en œuvre (poursuite de l'évaluation, suivi en termes de prévention uniquement ou prise en compte par un service chef de file). Une cinquantaine de personnes présentant des signaux faibles pour la grande majorité sont suivies dans le département.

Le dispositif de prévention repose également sur **une cellule de suivi** réunie mensuellement et chargée de faire le point sur les mesures de vigilance ou d'accompagnement à mettre en œuvre dans chaque situation.

Depuis 2016, l'association d'action éducative (ADSEA) a été chargée de faire le lien pour quelques jeunes signalés échappant notamment au suivi mis en œuvre par les services de l'Éducation Nationale ou de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ).

Parallèlement, de nombreuses **actions de sensibilisation et des réunions de mobilisation** se sont déroulées tout au long de l'année. Un séminaire, co-organisé par la préfecture et l'ADSEA, animé par le SG-CIPDR (comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation), l'UCLAT (unité de coordination de la lutte antiterroriste), la Mivilude (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) et le CEFRELCO (centre d'étude du fait religieux contemporain) a rassemblé, en novembre 2017, plus de 100 professionnels des plusieurs domaines d'activité (santé, social, éducation...). Depuis 2014, ce sont environ 650 professionnels bas-alpins qui ont été sensibilisés et ce mouvement sera poursuivi en 2018.



Colloque sur la prévention de la radicalisation le 9 novembre 2017

VIGIPIRATE

La posture Vigipirate reste à un haut niveau de sécurité depuis le 3 juillet 2014, dans les domaines des transports, des rassemblements et des bâtiments accueillant une forte affluence saisonnière, les mesures ont été graduellement

renforcées dans différents autres domaines depuis lors, tels les édifices sensibles, les grands magasins et les systèmes d'informations. Des conventions (une vingtaine) ont été signées pour la sécurisation des sites touristiques ; elles visent à bien coordonner l'ensemble des acteurs intervenant en matière de sécurité. De même un travail a été engagé et se poursuit sur la sécurisation des centres médicaux ou hospitaliers (signature d'une convention avec le centre hospitalier de Manosque en avril 2017).

Les différentes mesures ont été renforcées et/ou rappelées tout au long de l'année, au fil de l'actualité « terroriste ».



ÉTAT D'URGENCE : UN NOUVEAU CADRE LÉGISLATIF VISANT À RENFORCER LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

L'état d'urgence en vigueur depuis le 14 novembre 2015 a pris fin le 1^{er} novembre 2017, à la promulgation de la loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme. L'arsenal juridique a ainsi été adapté pour lutter efficacement contre le terrorisme, dont les 4 mesures phares pour préserver l'équilibre entre la sécurité des Français et la protection de leurs libertés sont ;

- 1) la possibilité d'établir des périmètres de protection afin d'assurer la sécurité des grands événements,
- 2) la possibilité de fermer certains lieux de culte,
- 3) la création d'un régime de surveillance individuelle, qui diffère largement du régime de l'assignation à résidence,
- 4) la création d'un nouveau régime de visites et saisies à domicile, qui diffère du régime des perquisitions administratives.

Courant 2017, deux perquisitions administratives ont encore été réalisées dans le cadre de l'état d'urgence (20 au total depuis 2015), et trois autorisations de contrôle d'identités ont été délivrées.

Parallèlement, l'État a engagé **un plan national de lutte contre les armes illégalement détenues** qui s'est traduit, au niveau des préfectures, par un plan de contrôle et un plan de sécurisation des procédures. Le « plan armes » départemental élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés a été finalisé au 4^e trimestre 2016. Toutes les opérations concernant des armes, quelle que soit la catégorie, sont désormais instruites avec la plus grande vigilance. Le suivi des procédures de dessaisissement et de saisies a été renforcé. Depuis le mois d'août 2017, le SNEAS (Service national des enquêtes administratives de sécurité) est saisi pour toutes transactions ; cette nouvelle procédure vise à éviter que des radicalisés ne soient autorisés à détenir des armes.

SÉCURITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Sous l'autorité du Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, en relation avec le Préfet, la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) a œuvré au bon déploiement de mesures visant à améliorer et à renforcer la sécurité dans les écoles dès la rentrée 2016 au sein des espaces scolaires du 1^{er} degré.

La priorité a été donnée à l'élaboration et à la diffusion d'un tableau de bord « sécurité » en vue du recensement trimestriel de certaines informations permettant de réaliser un état des lieux de chaque école du département. Par ailleurs, dans chaque commune sont organisées des réunions tripartites associant le directeur d'école, la mairie et les forces de sécurité et de secours.

Parallèlement, une cellule de gestion de crise a été mise en place au sein de la DSDEN impliquant la création d'un annuaire comportant, entre autres, l'ensemble des numéros de téléphones mobiles des directeurs d'école afin de les informer en cas d'alerte.

En outre, des initiatives ont été prises en matière de sensibilisation aux gestes qui sauvent et de formation aux premiers secours dans les écoles. À ce jour, près de 30 % des enseignants ont déjà pu être formés aux gestes qui sauvent.

POURSUITE DE LA LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE



La sécurité routière est une priorité de l'État. Les actions de lutte contre l'insécurité routière dans les Alpes-de-Haute-Provence reposent sur un triple axe de prévention, de répression et de communication.



Une accidentologie toujours en hausse sur les routes bas-alpines en 2017

L'année 2017 est marquée par une augmentation du nombre d'accidents corporels : 201 (soit 39 de plus qu'en 2016) et de blessés : 266 (47 de plus qu'en 2016) ainsi que par une hausse du nombre de personnes décédées : 30 personnes tuées sur les routes bas-alpines en 2017 (4 de plus qu'en 2016).

Les usagers de voitures de tourisme sont toujours les plus impliqués et représentent deux tiers des accidents corporels du département. La part des accidents impliquant un deux-roues motorisé est en hausse par rapport à 2016 (37,8 % des blessés hospitalisés de l'année 2017 sont des motards). Deux motards ont perdu la vie suite à des chocs contre des animaux sauvages (ce type d'accident est très rare et au niveau national ne s'est produit que 13 fois en 2016). L'accidentalité des cyclistes est en baisse par rapport à 2016 mais représente tout de même 6 % des accidents corporels. Au total, avec les piétons, les usagers vulnérables sont concernés par 14,50 % des accidents corporels.

Les trois principales causes d'accident relevées sont :

- la vitesse excessive eu égard aux circonstances, dans 34 % des accidents
- la conduite d'un véhicule sous l'emprise de psychotropes (alcool dans 13 % et produit stupéfiant dans 6 % des accidents)
- le non-respect des règles de priorité, dans 11 % des accidents.

L'analyse des accidents met en évidence certains facteurs aggravants comme le non-port de la ceinture de sécurité, le non-port du casque voire la mauvaise attache de ces équipements.

Renforcement de la mobilisation des forces de sécurité pour lutter contre l'insécurité routière

Compte tenu de l'évolution défavorable du nombre de personnes tuées sur les routes des Alpes-de-Haute-Provence, le Préfet a renforcé en 2017 les contrôles routiers pour lutter contre deux des principales causes d'accidents : conduites addictives (alcool et stupéfiants) et les excès de vitesse. Les opérations de contrôles ont permis de sanctionner 560 situations d'alcoolémie positive, 200 conduites sous l'emprise de stupéfiants, 8000 excès de vitesse.

Poursuite des actions de prévention

Sur le terrain de la prévention, de nombreuses actions se sont déclinées tout au long de l'année dans le département ciblant prioritairement un jeune public. Le Plan Départemental d'Actions pour la Sécurité Routière (PDASR) a ainsi permis de financer en 2017 **148 actions** pour un budget de 57 000 €, actions qui ont permis de sensibiliser plus de 17 000 personnes à la sécurité routière. Parmi les plus significatives on peut citer : l'opération trajectoire, le relais motard transfrontalier en coopération avec les autorités italiennes au col de Larche, la

co-organisation d'une action régionale de prévention sur la sécurité des deux-roues motorisés avec la sensibilisation de plus de 300 motards sur le site du circuit du Castellet (83), mise en place des 2 premiers itinéraires sécurisés (RD6 et RD4100).

Concernant la sécurisation des routes nationales des Alpes-de-Haute-Provence, les travaux de modernisation, de sécurisation et d'entretien du patrimoine routier se sont poursuivis en 2017

Dans le cadre du programme de modernisation de l'itinéraire entre l'A51 et Digne-les-Bains comprenant des aménagements de sécurité (PRAS), après le giratoire de Château-Arnoux réalisé en 2016, c'est le carrefour à feux de Mallemoisson qui a été transformé en giratoire en 2017, améliorant ainsi la sécurité et la fluidité de la RN 85. Globalement, l'année 2017 est une année importante pour l'aménagement de la RN 85 avec la réalisation des études préalables à la déclaration d'utilité publique sur l'ensemble de l'itinéraire Digne-les-Bains-Malijai. Ces études proposent des aménagements à la fois en section courante (élargissement des accotements et créneaux de dépassement) et sur les carrefours (carrefours giratoires avec des contre-allées pour le regroupement des accès vers les giratoires).



La RN 85 entre Digne-les-Bains et Barrême et la RN 202 entre Barrême et la limite du département des Alpes-Maritimes (après Entrevaux) font l'objet de travaux d'entretien pluriannuel au titre d'un plan d'aménagement d'itinéraire. Ces travaux portent à la fois sur les chaussées, les ouvrages d'art, les dépendances vertes et bleues, et les équipements. Une attention particulière a été portée en 2017 sur le confortement d'un important glissement de terrain au lieu-dit Fontaine de la Forge menaçant d'ensevelir à la fois la route nationale et le chemin de fer de Provence. Des travaux de drainage, de terrassements et de grillages contre les chutes de blocs ont été engagés et doivent se poursuivre en 2018.



PROTÉGER LES POPULATIONS CONTRE LES RISQUES

PRÉVENIR LES RISQUES NATURELS, TECHNOLOGIQUES ET SANITAIRES

Le travail de planification des risques a été poursuivi en 2017 avec notamment :

En matière de risques naturels majeurs :

- l'approbation de la modification de deux PPRN (Allemagne-Provence et Barcelonnette - juillet 2017). Trois PPRN sont en cours de révision sur les communes de Riez, Villeneuve et Valensole. Deux PPRN sont également prescrits et en cours d'élaboration sur les communes de Mézel et Le Castellet. Le département est couvert par 73 PPRN approuvés ;
- La poursuite de l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) par les maires, portant le nombre total de PCS réalisés à 134 sur 198 dans le département. 7 PCS obligatoires ont également été élaborés portant le nombre total de PCS réalisés à 75/79.

- **La préparation aux événements de type méditerranéen :** la campagne pluies intenses "méditerranéennes" a été déclinée dans le département par le Préfet afin de présenter aux élus les bons comportements à adopter en cas d'alerte ainsi que les mesures de prévention à mettre en œuvre. Pour ce faire, plusieurs réunions ont été organisées [(commission départementale des risques majeurs (CDRNM) réunie en novembre 2017 et réunions dans chacun des arrondissements aux mois de septembre et octobre 2017)].

En matière de risques technologiques :

- l'approbation du plan Particulier d'Intervention (PPI) et du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de l'établissement ARKEMA à Château-Arnoux-Saint-Auban ;
- la poursuite de l'élaboration du PPRT de Géosel/Géométhane à Manosque.

Optimiser la préparation à la gestion de crise :

L'année 2017 a été riche en réalisation d'exercices de sécurité civile, suivis à chaque fois d'un retour d'expérience. Parmi les plus notables on peut citer :

- Exercice de simulation d'une avalanche sur la station de Pra-Loup, commune d'Uvernet-Fours ;



- Exercice simulant une évacuation de l'hôpital de Castellane ;
- Exercice dans le cadre national « Alertex » simulant des attaques du territoire national se traduisant par des effets variés (nuage radioactif, gaz toxique...) ;
- Exercice simulant l'évacuation du camping Le vallon des oiseaux, commune de Reillanne ;
- Exercice national simulant un accident nucléaire et radiologique au CEA CADARACHE ;
- Exercice simulant une fuite de liquide toxique (Brome) dans l'usine de SANOFI, commune de Sisteron.

LA GESTION DES CRISES EN 2017

Les services de l'État ont eu à gérer plusieurs crises en 2017 parmi lesquelles on peut citer :

- L'accident lors du 85^{ème} Rallye Monte Carlo sur ES1 de nuit « Entrevaux-Ubraye ». Un spectateur qui se trouvait hors zone du public a été fauché par un concurrent qui a perdu le contrôle de son véhicule.
- La pollution aux bromates détectée dans la station de pompage alimentant en eau potable la commune de Villeneuve. Cette pollution, occasionnée par les rejets du site industriel Arkéma à Château-Arnoux-Saint-Auban a nécessité la mise en place de nombreuses mesures correctives (usine d'ultrafiltration sur le canal de la Brillanne, stockage des effluents contaminés ...) et un important suivi régulier et coordonné des services de l'État.



- Les incendies de février à octobre sur différentes communes du département. Les 2 plus importants se sont produits au mois d'octobre sur les communes de Moustiers-Sainte-Marie (150 ha) et de Val-d'Oronaye (80 ha brûlés).

- La gestion des crises sanitaires nationales : suite à la découverte d'œufs contaminés au Fipronil fin juillet 2017, une enquête nationale a été menée auprès des élevages avicoles afin de contrôler l'utilisation de cet antiparasitaire. Cinq enquêtes ciblées sur les élevages importants du département ont été effectuées et 78 enquêtes ont été envoyées par courrier. Elles n'ont révélé aucune anomalie.

SECOURIR ET PROTÉGER LES POPULATIONS

BILAN OPÉRATIONNEL DÉPARTEMENTAL DES CENTRES DE SECOURS : UNE ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE EN HAUSSE

En 2017, les centres de secours des Alpes-de-Haute-Provence ont réalisé 19 426 sorties de secours pour 14 431 interventions coordonnées par le CODIS, soit une hausse respective de 7,77 % et de 8,42 % par rapport à 2016.

Ces 19426 sorties de secours se répartissent de la façon suivante : 12 817 sorties au titre du secours aux personnes, 2083 pour des accidents sur la voie publique, 1465 opérations de secours et 3061 sorties de secours pour incendie. On note une augmentation très importante en 2017 des sorties de secours pour incendie (+56%). Cette augmentation peut s'expliquer par la période de sécheresse prolongée qui a touché le département en 2017 (un feu de forêt a touché la commune de Saint-Benoît du 30 novembre au 2 décembre 2017).

Les centres de secours du département sont également intervenus en soutien dans les autres départements de la zone lors des épisodes de feux (5 dans les Bouches-du-Rhône, 2 dans le Var, 4 dans le Vaucluse, 1 en Corse).





ZOOM SUR L'ACTIVITÉ DE SECOURS EN MONTAGNE

Au titre de l'année 2017, le **Peloton de Gendarmerie de Haute-Montagne** (PGHM) a réalisé 301 opérations de secours en montagne qui ont permis de porter assistance à 324 personnes. 30 opérations de secours ont été menées par des caravanes terrestres, souvent de nuit et dans des conditions météorologiques défavorables et 267 opérations de secours ont été réalisées avec le soutien de l'hélicoptère de la section Aérienne de la Gendarmerie à Digne-les-Bains. 7 autres opérations de secours ont été réalisées avec le soutien de l'hélicoptère de la sécurité civile.

La randonnée pédestre reste l'activité la plus importante en termes de secours (109 opérations menées en 2017). Deux types d'interventions ont plus particulièrement augmenté au cours de l'année 2017 : celles liées aux accidents de VTT, en raison du développement de cette activité, les stations de montagne aménageant des espaces réservés, ce qui a pour conséquence une augmentation de la fréquentation des pratiquants (30 interventions en 2017 contre 26 en 2016) et celles liées aux accidents de parapente en raison d'une aérologie particulièrement défavorable.

Le Groupe de Secours en Montagne Sapeurs-Pompiers (GSMSP) a, pour sa part, enregistré en 2017 une légère baisse de son activité (78 interventions en 2016 et 73 en 2017). 23 interventions ont concerné l'activité de randonnée pédestre, 14 les activités en falaise, 3 en canyon, 1 l'activité delta-parapente et 32 concernent d'autres interventions de secours en montagne.



Chiffres clés 2017 sur l'activité de contrôle des services de l'État concourant à la sécurité des personnes



189 visites périodiques des établissements recevant du public (ERP)

3513 contrôles sanitaires sur la qualité des eaux destinés à la consommation humaine et 937 contrôles sanitaires des eaux de loisir

281 établissements contrôlés dans le cadre de la surveillance des établissements intervenant dans la chaîne alimentaire des matières premières animales jusqu'aux produits transformés intégrant des matières d'origine animale proposé aux consommateurs

423 visites d'établissements commerciaux réalisées en matière de protection de l'information des consommateurs, loyauté des transactions et qualité des produits et des services

190 établissements et éducateurs sportifs contrôlés

70 structures et séjours d'accueil collectifs de mineurs visités en 2017

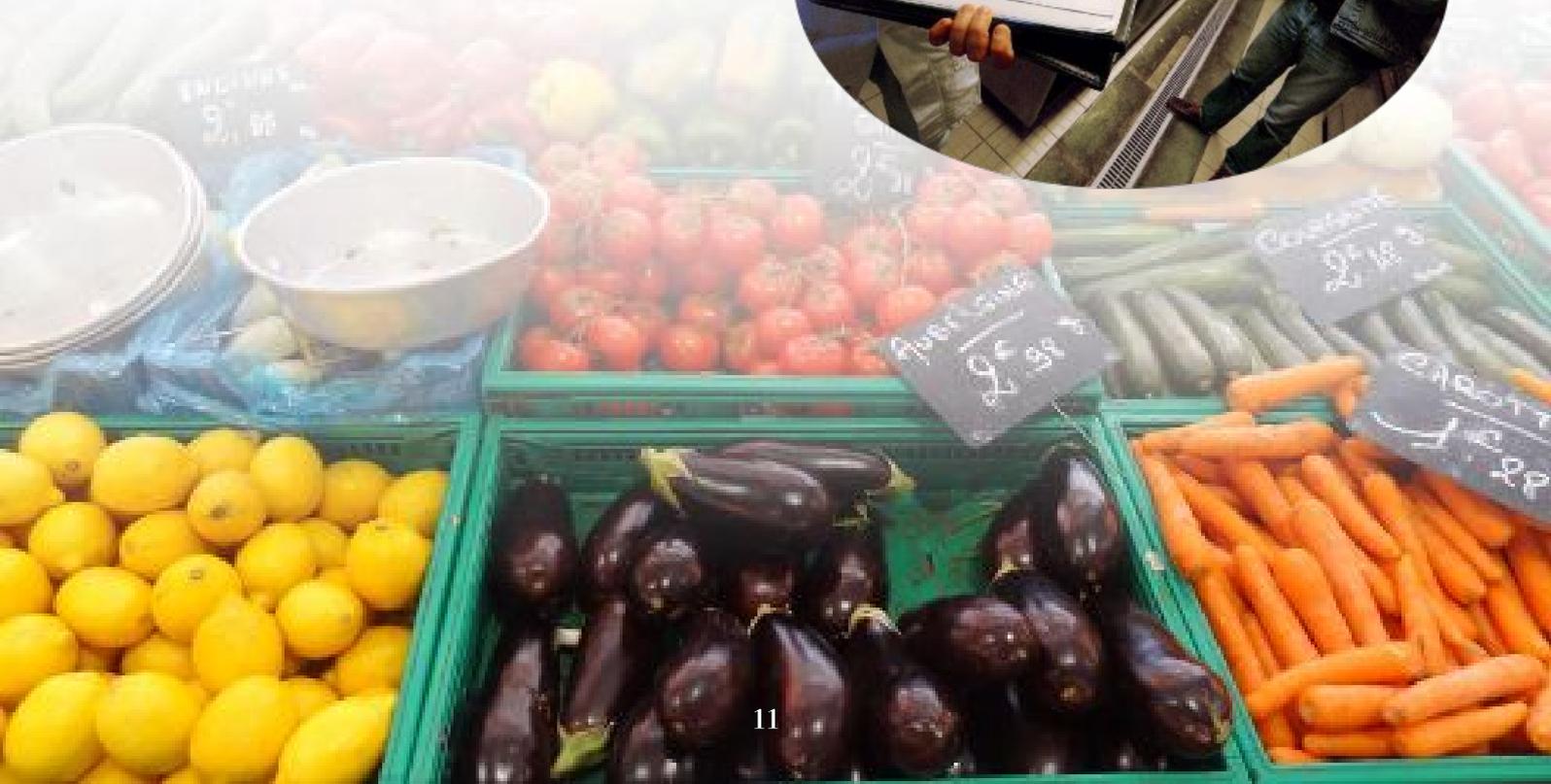
L'OPÉRATION INTERMINISTÉRIELLE VACANCES 2017 (OIV)

Le tourisme est un secteur stratégique dans les Alpes-de-Haute-Provence, où 10 % des emplois salariés sont directement liés à l'activité touristique (contre 4 % au niveau national).

Les pics saisonniers d'activité en période estivale et hivernale nécessitent une surveillance accrue afin de garantir la sécurité de la population et de veiller à la qualité des produits et des services. Les contrôles ciblés dans le cadre de l'OIV ont concerné en priorité les marchés forains, la restauration dans les zones à forte densité touristique, les métiers de bouche, l'hébergement de plein air et son offre en ligne, ainsi que les activités et produits liés au bien-être, à la détente et aux loisirs.

Les services de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) et de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ont ainsi conjointement réalisé 233 contrôles qui ont donné lieu à 67 avertissements, 19 injonctions ou mises en demeure et 30 procès-verbaux.

Les infractions et manquements observés pendant cette période de hausse d'activité sont ainsi plus importants et de l'ordre de 50% contre 35 % sur l'ensemble de l'année.





II. Action de l'État au service du développement de l'emploi et de l'économie



II. ACTION DE L'ÉTAT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE L'ÉCONOMIE

UNE SITUATION DE L'EMPLOI CONTRASTÉE

Au 4^{ème} trimestre 2017, le taux de chômage dans le département s'établit à 10,8 % de la population active et se situe au-dessus du taux régional (10,4 %) et national (8,6 %). Le niveau de chômage décroît de 0,9 point au regard de l'année précédente, confirmant la tendance à la baisse par rapport à 2015 où le taux de chômage s'élevait à 12 %.

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) connaît quant à lui une hausse de 2,5 % sur un an. Chez les moins de 25 ans, la baisse de la demande d'emploi amorcée en 2016 se poursuit (-5,2 % sur un an). En revanche, la situation des 50 ans et plus demeure difficile, avec une augmentation de 5 % par rapport à 2016.

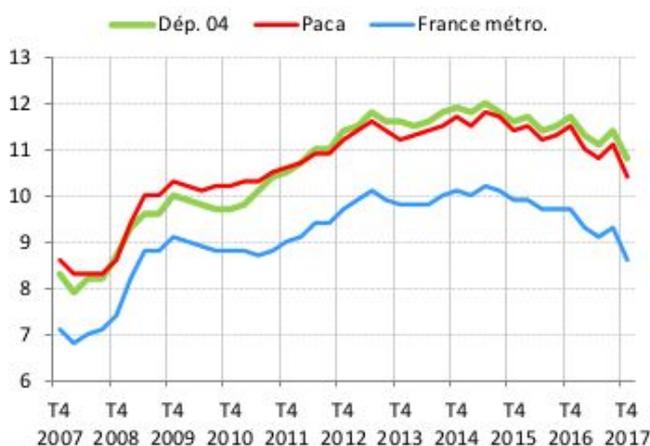
L'emploi salarié marchand connaît une baisse de 1,1 % sur un an (contre une hausse de 1,3 % au niveau régional). Toutes activités confondues (avec intérim), le département compte 28 812 salariés à la fin du 4^{ème} trimestre 2017, hors agriculture et particuliers employeurs. Hors intérim, le nombre d'emplois salariés s'établit à 25 722 et croît de 0,3 point sur un an.

À savoir :

Taux de chômage et demande d'emploi sont deux concepts qui ne se recouvrent pas complètement. Estimé tous les trimestres par l'Insee grâce à l'enquête Emploi, le taux de chômage au sens du Bureau International du Travail (BIT) rapporte le nombre de chômeurs à la population active. Ses évolutions peuvent différer de celles des demandeurs d'emploi, dont la mesure est réalisée tous les mois par la Dares et Pôle emploi à partir des fichiers administratifs de gestion de Pôle emploi. En effet, certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et certains chômeurs ne sont pas inscrits à Pôle emploi.



Taux de chômage (données CVS, en %)



UNE MOBILISATION TOUJOURS SOUTENUE POUR L'EMPLOI

Contrats aidés : un fort investissement du service public de l'emploi dans un contexte d'évolution des dispositifs

En 2017, plus de 3,7 millions d'euros ont été dédiés au financement de contrats aidés afin de rapprocher du marché du travail les personnes qui en sont éloignées (demandeurs d'emploi de longue et très longue durée, seniors, bénéficiaires du RSA, résidents des quartiers de la politique de la ville et demandeurs d'emploi en situation de handicap).

Ainsi, grâce à la forte implication du service public de l'emploi (notamment les services de l'État, Pôle Emploi, Mission Locale et Cap Emploi) et du Conseil départemental, **777 contrats uniques d'insertion** ont pu être prescrits sur l'année : 723 contrats d'accompagnement dans l'emploi destinés au secteur non-marchand et 54 contrats initiative emploi à destination du secteur marchand.

Emploi salarié marchand : dép.04

(données CVS, en nombre)



Une attention particulière portée à l'accès des jeunes à l'emploi



Les services de l'unité départementale de la DIRECCTE ont supervisé la prescription de **76 emplois d'avenir**, destinés aux moins de 25 ans (moins de 30 ans en situation de handicap) jusqu'à l'arrêt du dispositif à la fin du premier semestre 2017. Sur les 124 sorties du dispositif, 83 sont considérées comme positives (sorties vers l'emploi, la formation ou la création d'entreprise).



La Garantie Jeunes est cofinancée par le Fonds social européen (FSE) dans le cadre de l'Initiative pour l'emploi des Jeunes (IEJ)

Afin de continuer à accompagner les jeunes les plus vulnérables et leur permettre d'accéder à l'emploi, **le dispositif de la Garantie Jeunes** a été déployé dans le département à compter du mois d'avril 2017 par la Mission Locale, qui a ouvert à cette occasion une antenne relais sur Manosque et créé 3 postes à temps plein pour assurer l'accueil et l'accompagnement des bénéficiaires.

Ce dispositif, qui constitue une déclinaison intensive du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), comprend des ateliers collectifs et des périodes de mise en situation professionnelle. L'accompagnement se déroule sur une durée de douze mois.

Une commission locale associant les services de l'État, les acteurs institutionnels et associatifs a été mise en place pour assurer le suivi de la Garantie Jeunes et se réunit environ une fois par mois.

Pour 2017, l'objectif annuel de 100 entrées dans le dispositif a été dépassé, avec un total de **101 jeunes accompagnés**.



Tous dispositifs confondus, la Mission Locale a accompagné **3 127 jeunes**, dont 1005 nouvellement accueillis, parmi lesquels :

- 395 issus des quartiers de la politique de la ville (QPV) ;
- 1 981 issus des communes en Zones de Revitalisation Rurale (ZRR) ;
- 508 en accompagnement PACEA ;
- 60 en parrainages.



L'APPRENTISSAGE C'EST VOTRE AVENIR



Concernant **la formation professionnelle**, les prescriptions de contrats en alternance sont en augmentation par rapport à l'année précédente avec un total de 1067 contrats, dont 762 contrats d'apprentissage et 305 contrats de professionnalisation.



Visite de l'Éco-campus de Sainte-Tulle

D'autre part, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) a assuré le déploiement du dispositif **SESAME** (« Sésame vers l'Emploi pour le Sport et l'Animation dans les Métiers de l'Encadrement »), qui a permis pour 2017 d'aider 42 jeunes en difficulté à intégrer une formation et un emploi dans le domaine du sport ou de l'animation. Six examens d'accès aux diplômes professionnels ont en outre été organisés pour environ 450 candidats dans différents domaines : ski alpin, accompagnateur en moyenne montagne, vol libre, parapente, animation sociale, assistant animateur, sauvetage aquatique.

Une École de la deuxième chance en projet pour les jeunes des Alpes-de-Haute-Provence

Au regard du constat fait qu'environ 1000 jeunes du département sortent du système scolaire sans qualification et sont sans solution d'insertion, un projet de création d'une école de la 2^{ème} chance (E2C) a été initié par le Préfet au printemps 2017, avec l'adhésion politique immédiate des principaux partenaires de l'insertion et de la formation professionnelle et du monde économique (dont l'UDE 04 qui a réalisé l'étude d'opportunité en septembre 2017 et la CCIT).

Le dispositif des écoles de la 2^{ème} chance, qui a pour cible les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire depuis plus d'un an sans diplômes et/ou qualification, propose un accompagnement global dans l'objectif de favoriser leur insertion sociale et professionnelle, en complémentarité des dispositifs et accompagnements existants.

Plusieurs réunions rassemblant les principaux acteurs de l'insertion professionnelle du département et les financeurs potentiels du projet ont été organisées en 2017 et ont permis la poursuite rapide des réflexions sur la faisabilité et les conditions de mise en place d'une école adaptée aux spécificités du territoire. L'objectif poursuivi est une ouverture de l'école début 2019.



Insertion par l'activité économique

Les quinze structures d'insertion par l'activité économique du département ont été accompagnées financièrement par l'État à hauteur de **plus de deux millions d'euros**, principalement en aides au poste et au moyen du fonds départemental d'insertion. Ces structures sont supervisées par le **conseil départemental de l'insertion par l'activité économique**, qui s'est réuni à deux reprises en 2017 sous le pilotage des services de la DIRECCTE.



ZOOM SUR L'ASSOCIATION

« NOS ROUTES SOLIDAIRES »

« Nos Routes Solidaires », association dont le siège social est à Digne-les-Bains, intervient auprès de publics en recherche d'emploi et ayant une problématique de mobilité. Elle assure la location de véhicules ou de scooters à coûts réduits et l'accompagnement au permis de conduire grâce à une pédagogie adaptée aux capacités des personnes.

En 2017, 12 élèves seniors (moyenne d'âge 56 ans) ont été formés : 2 personnes ont réussi le code et 1 le permis. Outre les seniors, les publics issus des (QPV) sont également accompagnés.

Cette action cofinancée et accompagnée par l'État favorise non seulement l'insertion socioprofessionnelle, mais elle est également un véritable outil de lutte contre les discriminations.

Insertion professionnelle des travailleurs handicapés

Plus d'un million d'euros ont été consacrés à cet enjeu prioritaire pour les services de l'État. Ce financement a



principalement bénéficié aux quatre entreprises adaptées du département, qui emploient plus de 90 salariés en situation de handicap. Ainsi, ce sont **plus de 66 équivalents temps plein** qui ont été financés au profit de ces établissements et de leurs salariés. Des subventions spécifiques ont également été accordées à hauteur de 113 000 €.

Par ailleurs, des actions du plan régional d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés à hauteur de 12 500 € ont été mises en place afin de sensibiliser les employeurs et les partenaires locaux et de maintenir une dynamique territoriale autour de l'emploi des personnes en situation de handicap.

Signature de la Convention SPE-MDPH

Véritable outil de mise en œuvre de la politique en faveur de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, la convention entre le service public de l'emploi (SPE) et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) a été signée le 19 décembre 2017 par le Préfet, le Président du Conseil départemental et les responsables de Pôle Emploi et de Cap Emploi. Cette convention a pour vocation de fédérer les signataires autour d'objectifs communs et de traiter, dans un cadre unique, les modalités de collaboration entre Pôle Emploi, Cap Emploi et la MDPH afin d'assurer la continuité des parcours individuels et professionnels des personnes en situation de handicap.



DES MESURES VARIÉES DE SAUVEGARDE ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

Aide à l'embauche PME : 2 575 bénéficiaires en 2017

Cette mesure du plan d'urgence contre le chômage, lancée en 2016, a été prolongée en 2017 pour les embauches effectuées avant le 30 juin 2017. Le dispositif ouvre droit à une prime de 500 € mensuels pendant deux ans pour toute embauche d'un salarié rémunéré 1 900 € brut en CDI, CDD ou contrat de professionnalisation supérieur ou égal à six mois.

En 2017, 2 575 aides ont été validées par les services de la DIRECCTE dans le département, principalement dans l'hébergement et la restauration.

Près de la moitié des personnes embauchées étaient âgées de 26 à 44 ans, avec une part d'hommes de 52 % pour 48 % de femmes. La moitié des contrats prescrits étaient de durée indéterminée, quand la durée moyenne des contrats à durée déterminée prescrits était de 7 mois à 33 heures hebdomadaires.

Zones de revitalisation rurale (ZRR)

78 déclarations d'embauche en ZRR ont été effectuées et permettent aux employeurs déclarants de bénéficier à ce titre, sous certaines conditions, d'exonérations d'impôts ou de cotisations sociales.

Activité partielle

37 entreprises se sont vues accorder l'indemnisation de 12 947 heures (contre 18 553 en 2016) représentant un montant de 100 855 €, dont près d'un tiers pour le secteur de l'arboriculture suite aux gelées printanières.

Convention de revitalisation Moyenne Durance

Dans le cadre de la convention du 29 avril 2010 relative aux modalités de financement de projets d'investissement avec la dotation d'un million d'euros versée par la société Total Développement Régional, un comité piloté par les services de l'État est chargé du suivi des projets subventionnés au titre du fonds.

En 2017, le comité a constaté le respect des engagements en matière d'emploi de deux entreprises bénéficiaires et a validé l'attribution définitive de leur subvention.

Au total, ces deux entreprises ont créé 10 emplois et en ont maintenu 39, pour un montant cumulé de subvention de 175 000 €.

L'APPUI AUX MUTATIONS ÉCONOMIQUES

La démarche d'appui aux mutations économiques regroupe divers dispositifs mobilisés par les services de l'État permettant de mener des actions d'anticipation, de soutien et de développement de l'emploi :

Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences



Dans le cadre de la loi Montagne II, une démarche partenariale dans la vallée de l'Ubaye associant le service public de l'emploi, le Conseil Régional, les

chambres consulaires, le club des entreprises et les organismes paritaires collecteurs agréés s'est concrétisée par le recours à l'AFPA afin d'étudier les besoins en compétences actuelles et futures et d'établir une cartographie de l'offre de formation locale dans un rayon de deux heures autour de la vallée de l'Ubaye, dans le but de proposer la meilleure visibilité possible aux salariés comme aux employeurs.

Cette étude, réalisée dans le cadre de la mise à disposition de ressources humaines et matérielles de l'AFPA prévue dans une convention nationale entre la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle et la direction nationale de l'AFPA, devrait être finalisée au 3^{ème} trimestre 2018.

Cette démarche a pour enjeu d'adapter la formation pour proposer des solutions de qualité à la difficile adéquation entre les offres et les demandes de compétences sur plusieurs saisons, notamment en identifiant les compétences transférables à plusieurs activités et métiers.

Fonds national pour l'emploi – formation

Au moyen de ce fonds, les services de l'État ont participé au cofinancement de plans de formation professionnelle d'une dizaine d'entreprises du département dans le cadre de conventions régionales avec les organismes paritaires collecteurs agréés.

Prestation d'audit à l'attention des TPE & PME

Dans le département, une entreprise a bénéficié de l'appui d'un cabinet conseil financé par l'État afin d'effectuer un audit de sa situation au plan commercial et organisationnel et d'en dresser un état des lieux complet, notamment sur sa stratégie commerciale, son marketing ou encore sa gestion des ressources humaines.

LES MESURES FISCALES EN SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Commission des chefs des services financiers (CCSF)

Les entreprises faisant face à des difficultés dans le paiement de leurs obligations fiscales et sociales peuvent solliciter des étalements de paiement auprès de la CCSF, qui fait intervenir les créanciers publics (Direction départementale des finances publiques [DDFiP], Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales...). En 2017, la commission a accordé **neuf plans de paiement** pour un montant cumulé de dette publique de 547 539 €, ce qui a permis la sauvegarde de 43 emplois, principalement dans le secteur de la construction et du commerce.

Crédit d'impôts pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

Le CICE est un avantage fiscal qui concerne les entreprises employant des salariés et équivaut à une baisse de leurs cotisations sociales.

En 2017, **2 123 entreprises du département** ont bénéficié du CICE, pour un montant cumulé de 22,69 M€ de crédit.



LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL

Le Comité départemental anti-fraude du 04 s'est mobilisé dans le cadre de la lutte contre le travail illégal. En 2017, **plus d'une centaine d'entreprises ont été contrôlées** et près de 400 salariés ont été entendus lors d'opérations de contrôle coordonnées. Ces actions ont révélé **99 infractions** (principalement du travail dissimulé) qui ont fait l'objet de **34 procès-verbaux** et de **2 procédures de fermeture administrative** d'établissement. Le montant des redressements établis par l'URSSAF s'élève à **près de 3 millions d'euros** ; celui des redressements exercés par la mutualité sociale agricole (MSA) s'élève à **18 850 €**.

S'agissant de la fraude aux prestations sociales, les organismes sont majoritairement confrontés à des situations de fraude à la résidence, de fausses déclarations et de fraude documentaire. Sur l'ensemble du département des Alpes-de-Haute-Provence, les contrôles ont permis la détection de 766 275 € de préjudice subi (indus notifiés en recouvrement) et de 434 804 € de préjudice évité.





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



III. Action de l'État en soutien de l'aménagement et du développement durable du territoire



III. ACTION DE L'ÉTAT EN SOUTIEN DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

UN SOUTIEN FINANCIER TOUJOURS CONSÉQUENT AUX PROJETS D'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITÉS

Pour l'année 2017, plus de **13 M€** de crédits d'État ont été alloués au titre de divers dispositifs de subvention (DETR, DSIL, FNADT et CIMA).

DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)



En complément des autres fonds d'État, la DETR constitue un levier important pour accompagner les projets de développement des communes et intercommunalités et soutenir la vitalité des territoires.

Avec **9 540 886 €** programmés en 2017, le montant de la DETR accordée dans le département est en **hausse de 30 %** (+2 201 743 €) par rapport à 2016.

187 dossiers ont été financés sur 251 demandes éligibles (soit **74,50 % des demandes**). 17 projets sont portés par des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et 170 par des communes (dont 17 de plus de 2 000 habitants).

Plus de 70 % des projets et des subventions s'inscrivent dans trois catégories d'investissement :

- les projets d'aide aux travaux d'équipement (réalisation, déchetteries, cimetières) ;
- les dossiers d'aménagement des villages (voirie, espaces publics) ;
- les demandes relatives aux écoles et lieux d'accueil des enfants (rénovation, restructuration, sécurisation, équipements informatiques).

Globalement, ce sont 31,78 millions d'euros de travaux qui ont ainsi été financés en 2017, contre 26 millions d'euros en 2016, soit un taux moyen d'intervention de 30 %.

DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

La dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (DSIL), créée par la loi de finances 2016, a été maintenue pour 2017.

Dans le département, **2 551 621 €** ont été attribués au titre de cette dotation, permettant ainsi la réalisation d'une vingtaine de projets de création ou de rénovation d'infrastructures et bâtiments publics. La DSIL a également vocation à soutenir les projets inscrits dans un contrat de ruralité signé entre la collectivité et l'État. Au total, 7 contrats de ruralité ont été signés avec les intercommunalités des Alpes-de-Haute-Provence (dont 2 interdépartementaux).

Parmi les projets financés, on retiendra notamment :

- la reconstruction de l'école Paul Langevin aux Mées ainsi que la création d'un centre de loisirs sans hébergement, pour un montant de 500 000 € ;



Inauguration de l'école des Mées



Salle de classe de l'école des Mées

- le renouvellement du centre ancien de Manosque pour un montant de 499 000 € ;
- la rénovation de la piscine du Sauze à Enchastrayes pour plus de 99 000 € ;
- la construction d'une halte routière multimodale à Forcalquier pour près de 150 000 €.

FONDS NATIONAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FNADT)



Au titre de l'axe « assurer un développement équilibré des territoires » du **contrat de plan État-Région 2015-2020**, **410 000 €** ont été programmés en 2017 sur l'ensemble du département pour le financement de projets de collectivités, d'entreprises ou d'associations relevant de domaines variés tels que la culture, l'industrie, les services, l'agriculture ou la santé, notamment :

- la création d'une maison de santé à Volonne pour un montant de 149 000 € ;
- la création d'un bistrot de pays au Fugeret pour 2 945 € ;
- l'aménagement de la maison de santé à Sainte-Tulle pour 170 000 € ;
- l'aménagement et rénovation du centre de tri postal à Castellane pour 6 000 € ;
- l'acquisition d'un chariot élévateur par la scierie du Mélezin à Villars-Colmars dans le cadre de sa reprise par une partie de ses anciens salariés (montant de la subvention : 20 000 €).

Par ailleurs, plus de 90 000 € ont été programmés pour accompagner le fonctionnement des maisons de service au public du département.



Scierie du Mélezin à Villars-Colmars



Construction de la maison de santé de Volonne

ZOOM SUR LES CONTRATS DE RURALITÉ



Annoncé par le Gouvernement lors du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, le dispositif des contrats de ruralité a été élaboré comme un nouvel outil de mise en valeur, de coordination et de structuration des politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale. Les contrats de ruralité ont vocation à accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle d'un bassin de vie, en fédérant l'ensemble des partenaires institutionnels, économiques et associatifs autour d'un programme pluriannuel.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, 7 des 8 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) que compte le département ont finalisé leur contrat avant le 30 juin 2017, date limite de signature fixée par le gouvernement.

En 2017, un total de **8 220 087,87 €** de crédits d'État a été affecté au financement d'opérations inscrites aux contrats de ruralité des différents EPCI signataires :

- 5 564 466 € au titre de la DETR
- 2 506 621,87 € au titre de la DSIL
- 149 000 € au titre du FNADT

CONVENTION INTERRÉGIONALE DU MASSIF DES ALPES 2015-2020



Dans le cadre de la **convention interrégionale du massif des Alpes 2015-2020**, vingt projets ont été financés pour un montant global de **508 894 €**, parmi lesquels la création d'un jardin botanique à Montfuron (21 259 €), la rénovation d'un gîte communal à Val-d'Oronaye (25 000 €) ou encore l'organisation du programme événementiel Trad'in Vallée Tour 2017 (21 000 €).

2017 : 1^{ÈRE} ANNÉE DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

L'année 2017 a été marquée par la mise en place des huit nouveaux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre créés dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) arrêté par le Préfet en 2016 conformément à la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

La plupart des intercommunalités étant dotées de territoires assez vastes et de champs d'intervention variés, les premiers mois de l'année ont été mis à profit pour conforter la gouvernance et la définition des compétences. Les questions soulevées au démarrage ont toutes été résolues dans un large esprit de concertation. Le choix des compétences optionnelles s'est opéré dans le même esprit et n'a pas suscité de difficultés particulières.

Les syndicats n'ayant plus d'activités ont par ailleurs fait l'objet d'une dissolution permettant leur rationalisation devenue nécessaire au fil des ans.



Réunion des présidents d'EPCI le 10 février 2017

L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES DANS LA PLANIFICATION DE L'URBANISME

Les services de la direction départementale des territoires (DDT) ont accompagné en 2017 l'élaboration de 14 documents d'urbanisme, ce qui correspond à une augmentation de 75 % par rapport à 2016, liée à la forte mobilisation des communes et EPCI du département pour définir leur stratégie de développement de leur territoire. Ce dynamisme se traduit également par une augmentation des financements de l'Etat accordés aux collectivités pour l'élaboration de leurs documents d'urbanisme (188 600 € alloués pour l'exercice 2017, soit une augmentation de plus de 37 % par rapport à 2016).

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

POURSUITE DU SOUTIEN DE L'ÉTAT A LA RÉSORPTION DES ZONES BLANCHES EN TÉLÉPHONIE MOBILE

La commune de Turriers, qui a été intégrée en 2016 par arrêté ministériel dans la liste nationale des communes en zones blanches centres-bourgs a répondu favorablement en mars 2017 à l'appel à projet lancé à la suite par la caisse des dépôts et consignations et obtenu une décision positive quant au financement de son projet de pylône par le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) à hauteur de 130 K€.

Par arrêté ministériel du 5 mai 2017, 3 nouvelles communes du département ont intégré la liste complémentaire des communes bénéficiant de l'extension du programme de couverture du territoire en services mobiles. Il s'agit de Bayons, La Robine-sur-Galabre et Saint-Jeannet. Ce programme présente la particularité d'être également ouvert aux anciennes communes fusionnées. Cette ouverture a permis aux anciennes communes devenues hameaux de Reynier, Astoin et Esparron-la-Batie à Bayons et d'Ainac et Lambert à La Robine-sur-Galabre d'intégrer le programme.



LA PLATEFORME FRANCE MOBILE : UN OUTIL D'IDENTIFICATION ET DE PRIORISATION DES PROBLÈMES DE COUVERTURE MOBILE MIS A LA DISPOSITION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Conscient des besoins des citoyens en matière de couverture mobile, le Gouvernement a mis à la disposition des élus une plate-forme informatique nationale leur permettant de signaler et de faire remonter directement les problèmes récurrents de couverture qu'ils identifient sur le territoire de leur commune.

Ce signalement concerne l'ensemble des problèmes de couverture : couverture partielle d'une commune, difficultés

localisées de réception, couverture assurée par certains opérateurs mais pas par tous (zones grises) et tous les types de zones, sans exclusion [zones d'habitat (y compris hameaux), zones économiques ou touristiques, axes de transport, etc].

Dès lors qu'ils sont signalés, ces problèmes de couverture sont priorisés par les services de l'État avant d'être transmis aux opérateurs mobiles au niveau national qui sont mis en position d'y répondre en faisant le meilleur usage possible des différentes solutions à leur disposition. En 2017, 44 requêtes ont été saisies par des collectivités territoriales des Alpes-de-Haute-Provence, dont 16 ont fait l'objet d'une priorisation. Pour chaque requête priorisée au moins un opérateur a pu proposer une solution technique (orientation vers un équipement technique adapté extérieur ou intérieur) ou s'est engagé à améliorer la situation dans les 36 mois. En l'absence de solution proposée, le dossier de la collectivité fera partie des zones prioritaires à équiper dans le cadre des nouvelles orientations gouvernementales.



POURSUITE DES TRAVAUX D'ÉLABORATION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC 2018-2023...

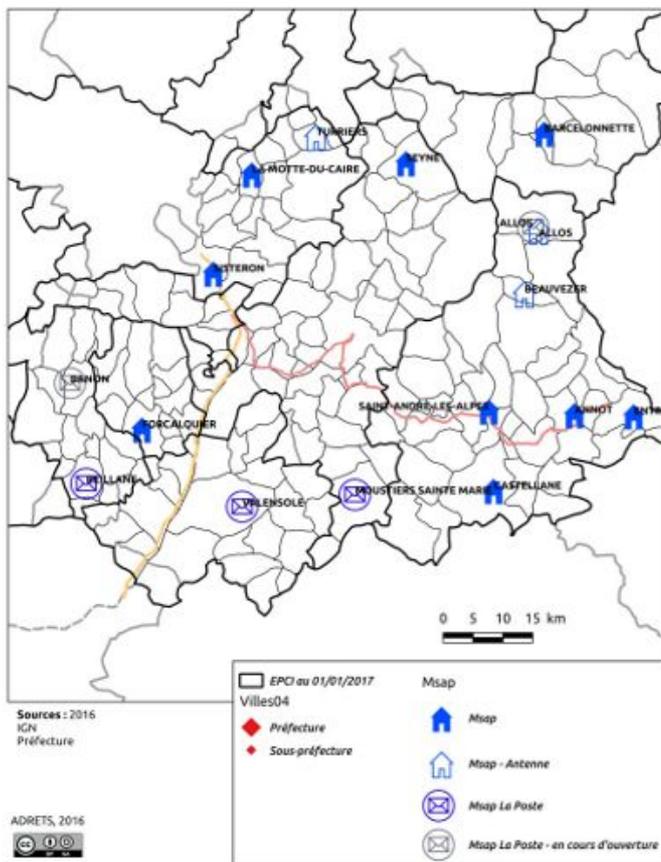
Au cours de l'année 2017, les phases de diagnostic, d'élaboration et de détermination du plan d'action du projet de schéma ont été achevées et le schéma a pu être approuvé par le conseil départemental.

Le projet de schéma comporte trois axes transversaux (coordonner les acteurs, informer et communiquer sur l'offre de service, renforcer le réseau d'accueil), trois axes sectoriels (mobilité des usagers, accès aux services de santé, soutien à l'accompagnement à l'emploi et à la formation) à destination de 7 publics prioritaires (demandeurs d'emplois, retraités, jeunes actifs, personnes en situation de handicap ou d'illettrisme, saisonniers, enfants en difficulté, créateurs d'activités). Il est décliné en 4 principes prioritaires (mutualisation, renforcement du maillage des services, accompagnement numérique, accompagnement de l'expérimentation des solidarités de proximité) et 19 propositions d'action.

... ET DU MAILLAGE DU TERRITOIRE PAR LES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC

En 2017, 4 nouvelles maisons de services au public (MSAP) postales ont été créées à Allos, Banon, Reillane et Valensole, ce qui porte à 16 le nombre de MSAP présentes dans le département.

Localisation des Maisons de services au public



AIDES DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE : UN RATTRAPAGE PROGRESSIF DES CAMPAGNES 2015 ET 2016

L'année 2017 a en effet été une année de rattrapage progressif des campagnes précédentes qui avaient été marquées par un certain nombre de retards dus à la mise en œuvre de la nouvelle génération de PAC compensés en partie par le versement d'avances de trésorerie aux agriculteurs. Compte tenu de ce contexte et des spécificités de l'agriculture du département, ce sont ainsi **76 millions d'euros** qui ont été alloués globalement aux agriculteurs, soit au titre des aides directes à la surface ou au cheptel, soit à celui des aides au développement rural (indemnité compensatoire de handicaps naturels).

Les télédéclarations 2017 ont concerné plus de 2000 agriculteurs. Un appui collectif à la télédéclaration par groupes de 6 agriculteurs a été organisé par la DDT du 10 avril au 31 mai 2017 où 300 agriculteurs ont été accueillis.



SOUTIEN A L'AGRICULTURE



Visite du Ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll dans le département le 23 mars 2017

DEUX PROCÉDURES DE CALAMITÉS AGRICOLES RECONNUES POUR 2017

La première concerne l'épisode de gel intense qui a sévi sur plusieurs secteurs du département (vallée du Jabron, du Sasse, secteur de Moustiers-Sainte-Marie) au cours du mois d'avril 2017 alors que la saison végétative était en avance, occasionnant des pertes de récolte importantes sur les vergers de pommiers, poiriers et autres fruitiers à noyau et à coque. Reconnue par arrêté ministériel du 9 janvier 2018, cette procédure a donné lieu à 70 dossiers de demande d'indemnisation pour un premier versement d'acompte aux arboriculteurs sinistrés fin mars 2018. Un comité restreint regroupant la DDFIP, le conseil régional, le conseil départemental, les banques, la mutuelle sociale agricole, la chambre d'agriculture et les organisations agricoles a permis de mettre en place d'autres mesures d'aides pour les arboriculteurs.



Pour contenir cette prédation, les services de l'Etat [DDT, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)...], ont maintenu leur mobilisation à tous les échelons. **279 arrêtés préfectoraux de tir de défense** et **25 arrêtés de tir de défense renforcée** sont ainsi en vigueur. **4 arrêtés préfectoraux de tir de prélèvement renforcé** sur les secteurs des Monges, du Moyen-Verdon, de l'Ubaye et du Haut-Verdon ont également été en vigueur jusqu'au 26 octobre 2017, date d'atteinte du seuil de 32 loups prélevés en France. La brigade Loup est intervenue pendant 19 semaines et un loup a été prélevé sur le territoire de la commune de Bayons.



Par ailleurs, le **dispositif d'aide à la protection des troupeaux** contre la prédation par le loup a été largement sollicité, avec **527 contrats de protection** conclus en 2017 et des crédits à hauteur de **6,280 M€ mobilisés** pour permettre notamment aux éleveurs de s'équiper de clôtures électrifiées, de subvenir à l'entretien des chiens de protection ou de recourir au gardiennage des troupeaux.

L'année 2017 a également été marquée par une longue sécheresse qui a touché le département de juin à octobre, entraînant des pertes de récolte sur les productions fourragères de l'ensemble du département. Les taux de perte établis par la méthode de bilan fourragers sont de l'ordre de 35 % pour les estives à 45 % pour les prairies permanentes. Reconnue par arrêté ministériel en mars 2018, la procédure de demande d'indemnisation sera effectuée par télédéclaration sur TéléCalam.



Les actions pour la cohabitation des chiens de protection avec les activités de montagne ont été poursuivies en 2017 par les services de l'État et les collectivités en Ubaye et dans le Val d'Allos (formations, maraudes, journées de sensibilisation...).



PROTECTION DES TROUPEAUX CONTRE LE LOUP : RÉPONDRE AUX ATTENTES DES ÉLEVEURS DANS UN CONTEXTE D'UNE HAUSSE DE LA PRÉDATION

Le département des Alpes-de-Haute-Provence est au centre de la problématique de la cohabitation entre monde agricole et loup. Le département représente en effet un environnement particulièrement favorable à son développement sur la majeure partie de son territoire et a dû faire face cette année encore à une augmentation du nombre d'attaque et du nombre de victimes du loup : **555 attaques constatées** (contre 466 en 2016, soit + 16 %) touchant exclusivement le cheptel ovin [**1 616 animaux indemnisés** au total contre 1261 en 2016 (soit une hausse de 27 %), pour un montant de 550 000 € d'indemnisation]. Ces attaques se sont produites sur le territoire de 99 communes. Les territoires du Moyen-Verdon et la vallée de l'Asse ont été particulièrement impactés.



MESURES SPÉCIFIQUES POUR RÉGULER LA POPULATION DE SANGLIER ET ENDIGUER LA RECRUESCENCE DES DÉGÂTS AUX CULTURES



En 2017, l'effet conjugué du manque de glands forestiers en montagne et de la sécheresse a amené les sangliers à visiter les secteurs arrosés et en conséquence les terrains cultivés. Ces regroupements de sangliers ont causé de très nombreux dégâts aux cultures.

Pour endiguer ce phénomène et limiter les dommages causés aux cultures, un certain nombre de dispositions pour réguler la population de sangliers ont été prises permettant le tir du sanglier sous certaines modalités pendant 9 mois de l'année (juin 2017 / février 2018). Par ailleurs, 100 ordres particuliers de chasse ont été délivrés aux lieutenants de louveterie pour intervenir par des tirs de nuit, des battues et même par l'usage de cages pièges sur les secteurs péri-urbains où des problèmes de présence de sangliers sont signalés (205 sangliers tués dans ce cadre). En 2016, 41 ordres de chasse avaient été délivrés pour 62 sangliers tués.

En outre une quarantaine de conventions d'agraineage ont été signées entre les présidents de société de chasse et la fédération départementale des chasseurs dans la perspective de limiter la concentration des animaux dans les secteurs agricoles.

SOUTIEN A LA FILIÈRE BOIS

Avec 60 % de surface couverte par la forêt, les Alpes-de-Haute-Provence sont le deuxième département le plus boisé de PACA. La croissance de la forêt entre 1980 et 2010 y est en outre la plus importante de la région.

La forêt concentre les mêmes problématiques qu'ailleurs (morcellement et insuffisante gestion de la forêt privée) auxquelles s'ajoute, dans un département de montagne, le problème de l'accessibilité du bois.

En ce qui concerne les débouchés, la filière se caractérise par une forte pression du bois « industrie » (pâte à papier) et du bois « énergie » au détriment du bois d'œuvre qui produit plus de valeur ajoutée.

Les objectifs de la filière sont donc la mobilisation et la valorisation du bois.

C'est dans cette optique que l'État a appuyé la démarche du Conseil départemental visant à l'élaboration d'un schéma d'accès à la ressource forestière qui doit prévoir, en

concertation avec les communes et EPCI, les itinéraires à emprunter pour assurer le transport des grumes depuis les chemins forestiers jusqu'aux différents points de livraison. Ce schéma doit être finalisé courant 2018.

10 dossiers de création de desserte, portés par des communes ou l'Office national des forêts, ont en outre été validés lors du comité régional de programmation du 31 octobre 2017.

D'autre part, une réunion a été organisée par les services de l'État en juin 2017 afin de mobiliser l'ensemble des acteurs de l'aval de la filière. Cette réunion a été l'occasion de présenter la première phase d'une étude, financée par la DIRECCTE, destinée à proposer des pistes d'actions opérationnelles pour la structuration de la filière et le développement des entreprises de transformation à court, moyen et long terme.

Ainsi, la stratégie retenue doit notamment s'attacher à mobiliser les acteurs territoriaux, anticiper l'évolution de la demande et de façon plus générale créer un écosystème favorable au développement de la filière (infrastructures, centres de formation, aides au financement...).

La seconde phase de l'étude, actuellement en cours, doit permettre de proposer un projet de structuration opérationnel.



GESTION ET PROTECTION DURABLES DES RESSOURCES NATURELLES

GESTION ET PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Une année 2017 marquée par une forte sécheresse

L'année 2017 a été marquée dans le département par une sécheresse importante (réurrence décennale voire cinquantennale dans le Haut-Verdon). Celle-ci a entraîné une mobilisation des services de l'État (DDT, Agence Française de Biodiversité et Agence Régionale de Santé) pour suivre l'état des cours d'eau, proposer des niveaux de restriction adaptés à la situation constatée tel que cela est prévu dans les plans d'action sécheresse et dès la mi-août et étudier des dérogations à l'interdiction d'arroser au niveau du stade de crise pour permettre à certains agriculteurs de ne pas perdre toutes leurs récoltes. Ainsi, dès le 7 juillet le stade de vigilance a été déclenché sur l'ensemble du département. Cinq bassins versants ont été concernés par des mesures de restriction, avec le déclenchement de l'alerte ou de l'alerte renforcée. Le stade de crise a été déclenché sur quatre bassins versants : l'Asse, le Colostre, le Lauzon, et le Vançon avec un mois d'avance sur 2016, entraînant un arrêt total des prélèvements ayant un usage autre que l'alimentation en eau potable. Dans les bassins en crise, des dérogations pour un usage agricole de l'eau ont été accordées au cas par cas.



Poursuite du travail de planification de la gestion de la ressource en eau

La capitalisation des études conduites et la mobilisation des partenaires ont permis de faire aboutir en 2017 le projet de contrat de rivière de l'Asse et de conduire les premières grandes actions planifiées dans le contrat de rivière de la Bléone signé le 21 octobre 2015, dont les travaux préparatoires à l'effacement du seuil de Digne-les-Bains. De même, cette capitalisation des études a permis de faire aboutir plusieurs Plans de Gestion de la Ressource en Eau en concertation avec tous les usagers de l'eau sur les bassins en déficit (Largue, Lauzon, Sasse, Jabron).

Lutte contre la pollution domestique

La pression en matière de pollution domestique nécessite toujours la mise aux normes des stations d'épuration. Ce chantier s'est poursuivi avec une amélioration progressive du parc qui est suivie de près. Par ailleurs les services de la DDT ont mené auprès des communes et des agriculteurs situés en zone vulnérable nitrates une campagne d'information. Un effort de communication a notamment été conduit envers les agriculteurs du plateau de Valensole pour mettre en œuvre le programme d'action régional nitrates et les actions de reconquête de la qualité des eaux des captages prioritaires se poursuivent.

PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

En 2017, des mesures consistant à mettre en place des actions en lien avec la conservation des habitats identifiés à partir de Natura 2000 ont été poursuivies avec la mise en animation de tous les sites de l'Ubaye par la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon ainsi que de celui de Montclar par la commune.

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF AUX TRAITEMENTS DES ATTEINTES À L'ENVIRONNEMENT

Le 6 février 2017, Bernard GUERIN, Préfet des Alpes-de-Haute-Provence a signé un protocole d'accord relatif au traitement des atteintes à l'environnement avec le Procureur de la République et les partenaires concernés : Agence Française pour la Biodiversité, ONF, ONCFS.

Ce protocole d'accord précise les modalités de recherche, de constatation, et de traitement des infractions dans les domaines de la préservation de l'eau et des milieux aquatiques, des espaces naturels, de la faune et de la flore, de la chasse, de la pêche en eau douce, de l'usage de produits phytopharmaceutiques, et plus généralement des atteintes à l'environnement et aux propriétés forestières rurales.

Aussi, la signature de ce protocole doit permettre la mise en œuvre d'une police de l'environnement plus efficace, en apportant une réponse judiciaire plus rapide mais aussi adaptée, en fonction de la sensibilité environnementale des milieux impactés et des infractions constatées.



FAVORISER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

POURSUITE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES NOUVELLES ET RENOUVELABLES

Le guichet unique photovoltaïque départemental situé à la sous-préfecture de Forcalquier, chargé depuis 2011 d'accompagner les porteurs de projets d'implantation de parcs solaires, s'est réuni 4 fois au cours de l'année 2017 et a examiné 6 projets de parcs solaires sur les communes de Mison, Ongles, Quinson, Gréoux-les-Bains et Volx.

Par ailleurs, dans le cadre de l'appel d'offres triennal lancé par la commission de régulation de l'énergie (CRE) en 2016, 5 projets d'installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire ont été retenus en 2017, situés respectivement à Manosque, Montfort, Cruis et Simiane-la-Rotonde (2 projets).

ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES PROJETS DES « TERRITOIRES A ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE »

Cinq territoires du département sont lauréats de l'appel à projet « territoire à énergie positive pour la croissance verte » : le pays Durance Provence, le pays SUD, le PNR Lubéron et le pays de Haute-Provence, le pays dignois et le pays A3V. La signature des conventions initiales en 2015 et 2016 a permis d'attribuer à chaque territoire une subvention de 500 K€ pour le financement d'actions en faveur de la transition énergétique et notamment de travaux permettant de réaliser des économies d'énergie sur le patrimoine public (éclairage, bâtiment, mobilité...). En 2017, les avenants financiers concernant le pays A3V/PNR Verdon, le pays SUD et le PNR Luberon ont pu être signés pour un montant total de 3M€.

DÉMARRAGE DES PLANS CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAUX (PCAET)

Suite à la réforme de l'intercommunalité début 2017, deux nouveaux EPCI du département de plus de 20 000 habitants (la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération et la communauté de communes du Sisteronais-Buëch) ont l'obligation de mettre en place un PCAET, projet territorial de développement durable qui a pour finalité de lutter contre le changement climatique. La DDT a accompagné en 2017 ces deux nouvelles collectivités dans l'appropriation de ce dispositif qui ne concernait jusqu'alors que Durance-Luberon-Verdon-Agglomération.





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



IV. Action de l'État en faveur d'une meilleure cohésion sociale



IV. ACTION DE L'ÉTAT EN FAVEUR D'UNE MEILLEURE COHÉSION SOCIALE

DÉVELOPPER L'ACCÈS ET LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

AMÉNAGEMENT URBAIN : ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS DES OPÉRATIONS DE REQUALIFICATION EN CENTRES ANCIENS OU DE CRÉATION DE QUARTIERS NOUVEAUX



Façade d'un immeuble rénové dans le centre de Sisteron



Intérieur rénové d'un immeuble dans le centre ancien de Sisteron

À **Sisteron**, une opération de résorption de l'habitat insalubre de 13 logements et d'une surface commerciale a été préparée en 2017 par les services de la DDT pour une procédure prévue début 2018.

Dans le centre ancien de **Mane**, la commune poursuit son opération de requalification de l'îlot de la Bourgade qui permettra de livrer près de 25 logements, des ateliers d'artisans et des surfaces commerciales. L'espace public sera également restructuré pour une meilleure cohabitation des voitures et des piétons.

Les services de l'État (DDT) ont également continué à travailler avec les communes de **Castellane**, retenue « Centre-bourg », pour mener une opération sur les îlots des Tilleuls et du Teisson, et de **Riez** pour la requalification d'un îlot dégradé du centre ancien pour permettre la livraison de 15 logements à destination prioritaire des personnes âgées.

La DDT a poursuivi son action pour améliorer la qualité des opérations de logements sociaux, en termes d'insertion urbaine, de qualité d'usage, et aussi qualités architecturale et environnementale.



Visite du futur EcoQuartier de Volonne

Par ailleurs, la DDT a accompagné la commune de Volonne dans la phase opérationnelle de son projet d'EcoQuartier « Centre-Bourg », qui lui a permis d'obtenir la deuxième étape de la labellisation, en décembre 2017.

Un Appel à Manifestation d'Intérêt « Quartiers Durables » a été lancé, courant premier semestre, par l'Etat régional (SGAR et DREAL) et la Région dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat de Plan Etat Région. La DDT doit assister les 5 collectivités lauréates dans cette démarche : Aubenas-les-Alpes, Reillanne, Saint-Maime, Vachères et Sainte-Tulle.

Le service a également suivi les opérations de logement social sur la DLVA à travers la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH) et l'application de l'article 55 de la loi SRU fixant un taux de 25 % minimum de logements sociaux pour certaines communes.

UNE ACTION TOUJOURS DYNAMIQUE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Concernant la lutte contre l'habitat indigne, l'année 2017 a été marquée par la validation du **plan départemental de lutte contre l'habitat indigne** (PDLHI), co-rédigé par la délégation départementale de l'Agence régionale de santé et la direction départementale des territoires.



La politique de lutte contre l'habitat indigne a permis de résorber de nombreuses situations d'insalubrité dans le département grâce au travail partenarial de ces deux services (**101 contrôles réalisés par la DD ARS en 2017**, 25 arrêtés d'insalubrité et 6 mesures d'urgence plomb, 17 levées d'insalubrité). Les propriétaires frappés par des arrêtés préfectoraux peuvent bénéficier de l'aide de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) pour réhabiliter des locaux insalubres. Pour ceux qui ne répondent pas aux injonctions préfectorales, l'État réalise les prescriptions d'office. En 2017, ce sont **25 opérations d'office** qui ont été conduites dans le département pour un budget de 224 600 €.

Afin de favoriser l'amélioration de l'habitat et lutter contre la précarité énergétique, la délégation locale de l'ANAH a attribué en 2017 dans le cadre du programme « Habiter mieux » des subventions à hauteur de 110 000 € à 5 propriétaires bailleurs pour la réhabilitation de 11 logements et à 107 propriétaires occupants pour un montant total de 587 000 €.

POURSUIVRE LE SOUTIEN À LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX



L'État a poursuivi en 2017 son effort de soutien à la construction de logements locatifs sociaux en finançant la production de **214 logements** situés à 73 % sur le territoire de l'agglomération DLVA, dont 40 % à Manosque, pour un budget de 972 000 €. De petites communes, telles Peyruis, Mane, La Bréole (Ubaye-Serre-Ponçon) et Châteaufort ont également développé des projets avec les conseils de la DDT.

OPÉRATION ANRU À MANOSQUE : LE PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION SIGNÉ EN 2017

Le quartier « arc Serrets-Plantiers-Aliziers » à **Manosque** a été sélectionné par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) au titre des opérations d'intérêt régional. Les services de l'État ont accompagné la ville jusqu'à la signature du protocole de préfiguration de cette opération exceptionnelle, par tous les partenaires financiers puis, en août 2017, par le Préfet, Délégué local de l'ANRU.

FAVORISER LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT DES PERSONNES VULNÉRABLES

Le **plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées** a été signé le 10 novembre 2017. Il vise à définir les objectifs et les moyens pour aider les personnes fragilisées, sans abri ou mal logées, à accéder à des hébergements ou des logements adaptés à leurs besoins et à construire des parcours leur permettant de s'y maintenir durablement.

En matière de logement adapté, la DDCSPP a accompagné la création de la maison-relais pour personnes souffrant de troubles psychiques qui a ouvert en décembre 2017 à Sainte-Tulle.

Afin de définir une stratégie territoriale à l'échelle intercommunale relative à l'attribution de logements sociaux, une **conférence intercommunale du logement** de la communauté d'agglomération DLVA a été créée par arrêté du 7 septembre 2017.

Bilan du programme « Habiter mieux » dans les Alpes-de-Haute-Provence



Entre 2013 et 2017, le nombre total des logements subventionnés dans les Alpes-de-Haute-Provence au titre de la lutte contre la précarité énergétique est de **348**. Le gain énergétique des logements peut aller de 25 % à plus de 50 %

La captation de logements dans le cadre du contingent préfectoral a permis le relogement de 216 familles en 2017 (contre 150 en 2016).

Dans le cadre de l'application du **Droit Au Logement Opposable**, la commission de médiation a rendu 44 décisions en 2017 (contre 26 en 2016), dont 14 décisions de relogement.

ACCOMPAGNER LES MIGRANTS DANS LEUR INTÉGRATION

Afin de mettre en œuvre l'accueil des migrants, en application des mesures du Gouvernement, les services de l'État ont fait ouvrir 180 places en centres d'accueil et d'orientation (CAO), 210 places en centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), 47 places en hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA) et 50 places dans le cadre du dispositif accueil temporaire service asile (ATSA). La gestion de ces hébergements est confiée aux associations COALLIA et ADOMA, sous le contrôle de la direction départementale de la DDCSPP.

Le département est devenu le territoire de PACA qui accueille le plus de migrants, tous statuts confondus, ramené à la population (3 places pour 1000 habitants contre 1 place pour 1000 habitants en moyenne au niveau régional).



Photo : Alpes 1

S'agissant du suivi des déboutés, qui intègrent souvent les hébergements de droit commun, la DDCSPP suit les procédures de mise en demeure qui leur sont faites de quitter les lieux (sur 8 procédures, 3 ont été suivies d'une procédure de référé « mesure utile »).

Concernant l'intégration des réfugiés, la DDCSPP a orienté son action sur le renforcement de l'accès aux droits (sociaux, médicaux,...) et sur l'accès au logement. En particulier, une nouvelle organisation au bâtiment du CEG2, géré par LOGIAH, à Château-Arnoux a été mise en place pour permettre l'accès de personnes réfugiées sortant de CADA, ATSA et CAO.

ACCROÎTRE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

L'ADOPTION D'UN SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES EN 2017

Signé le 25 janvier 2017, il coordonne l'action de l'ensemble des acteurs de la politique familiale afin de développer les solutions d'accueil des jeunes enfants et l'aide aux parents, dans un souci de réduction des inégalités territoriales et en renforçant l'attention portée aux publics les plus fragiles.

POLITIQUE DE LA VILLE



La politique de la ville est mise en œuvre dans le cadre des contrats de ville de Digne-les-Bains et Manosque, signés en 2015 pour une période de 5 ans.

Pour 2017, les crédits affectés se sont élevés à un peu plus de **268 000 €** pour le financement d'actions au titre des trois piliers sur lesquels les contrats sont basés, à savoir :

- le développement de l'activité économique et de l'emploi ;
- la cohésion sociale ;
- le cadre de vie et renouvellement urbain.

ÉDUCATION : UNE POLITIQUE ACTIVE EN FAVEUR DE LA RÉUSSITE

L'accompagnement des élèves en situation de handicap



Le département compte 826 élèves dont le handicap est reconnu, accompagnés par les équipes éducatives au sein d'établissements médico-sociaux, d'unités localisées pour l'inclusion scolaire ou dans des structures pédagogiques ordinaires, à tous les niveaux de scolarité.

Ces élèves bénéficient, pour plus de la moitié d'entre eux, d'une aide individualisée assurée par des auxiliaires de vie scolaire et peuvent également disposer de matériels pédagogiques adaptés pour la compensation de leur handicap. En outre, les professeurs d'écoles et de collèges ainsi que les enseignants de cours de spécialisation suivent une formation assurée par un conseiller pédagogique adaptation scolaire et situation de handicap.

Une modification de l'organisation des temps scolaires



128 écoles réparties sur 107 communes (81,5 % des écoles du département) ont souhaité revenir à la semaine de 24 heures réparties sur 4 jours hebdomadaires, en application du décret du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire.

Temps péri-scolaires : adoption de 13 projets éducatifs territoriaux

Les treize communes dont les projets ont été validés conjointement par le Préfet, le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale et la caisse d'allocations familiales ont bénéficié du fonds de soutien au développement des activités périscolaires au titre de l'année scolaire 2017-2018 pour un montant global de **47 653,33 €**.



Activité escalade

La lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme

Les **383 élèves** ayant fait l'objet d'un signalement en 2017 ont été contactés. 301 élèves n'étaient pas réellement en décrochage ou déjà en solution (en formations courtes, apprentissage, scolarité ou en emploi).

Les situations restantes font l'objet d'un suivi, soit par la Mission Locale, soit par les centres d'information et d'orientation de l'Éducation Nationale. Pour l'année scolaire 2017, **224 dossiers individuels d'absences** ont été traités à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale, 160 pour le second degré et 64 pour le premier degré.

La mise en œuvre de la convention ruralité

Les conventions de ruralité constituent un accord au terme duquel l'État s'engage à établir, aux côtés des élus, pour une durée de trois années renouvelables, les conditions de mise en œuvre d'un schéma territorial pluriannuel d'évolution de l'organisation scolaire dans le 1^{er} degré.

Signée le 28 novembre 2016, la convention ruralité des Alpes-de-Haute-Provence porte sur la **volonté commune d'une réorganisation qualitative du réseau des écoles et de maintien d'un réseau de collèges de proximité**, au service de la réussite et de l'aménagement des territoires ruraux et de montagne.

Dans ce cadre et au titre de 2017, les volets suivants de la convention ont été déclinés :

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : l'État est intervenu à hauteur d'1,5 M€ pour financer les investissements et équipements d'écoles communales dans 39 communes.

Carte scolaire de la rentrée 2017 : dotation de + 10 emplois dont 5 au titre de la convention ruralité.

Création du Regroupement Pédagogique Intercommunal Seyne – Selonnet (1 emploi), avec engagement de maintien des moyens sur trois ans.

Collèges de proximité : Une réflexion a été engagée pour soutenir et dynamiser les collèges isolés à La Motte du Caire et dans le Verdon.

FAVORISER L'ACCÈS AUX LOISIRS ET AU SPORT POUR LE PLUS GRAND NOMBRE

L'État participe activement au comité de pilotage départemental du dispositif « **accueil pour tous** », dispositif propre aux Alpes-de-Haute-Provence qui permet aux organisateurs de trouver un appui et des financements pour l'accueil d'enfants porteurs de handicap.

Il s'agit également de faciliter l'accès à la pratique sportive pour le plus grand nombre et particulièrement les personnes qui en sont les plus éloignées. À ce titre ont été **financés 5 projets, 23 emplois d'encadrement sportifs et 102 associations sportives.**

Dans le cadre du développement maîtrisé des sports de nature, les services de l'État assurent l'accompagnement, le conseil et le contrôle des associations, collectivités, socioprofessionnels et particuliers. Une journée a été organisée sur le thème de l'aménagement des sites sportifs de pleine nature le 7 octobre 2017, qui a rassemblé élus locaux, élus associatifs ou pratiquants.



Journée autour de l'aménagement des sites sportifs de pleine nature le 7 octobre 2017

SOUTENIR L'ENGAGEMENT DES JEUNES

Les services de l'État sont particulièrement investis dans la promotion de l'engagement sous toutes ses formes au travers d'actions de communication, de formation et d'accompagnement des acteurs :

- près de **170 volontaires** sont passés par une mission de service civique en 2017 ;
- un premier comité de pilotage de préfiguration de la **réserve civique** a été réuni le 7 février 2017 ;
- **106 diplômes du BAFA** ont été validés par des jeunes du département, avec une action particulière à l'attention des jeunes engagés dans leur collectivité en QPV et ZRR.

CENTENAIRE DU STATUT DE PUPILLE DE LA NATION

Alors que les combats de la Grande Guerre faisaient toujours rage, la loi du 27 juillet 1917 instituait le statut de Pupille de la Nation. Pour commémorer ce centenaire dans les Alpes-de-Haute-Provence, des pupilles et orphelins de guerre ont été conviés par le service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre à participer à une journée qui leur était dédiée, le 30 novembre 2017.

Un moment privilégié de parole libérée, où les témoignages du président de l'association « les fils des Tués » ainsi que de pupilles de la seconde guerre mondiale et de la guerre d'Indochine ont trouvé une résonance en chacun des participants.

La projection d'un film réalisé en partenariat avec l'établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense a été l'occasion de rappeler l'origine de la création de ce statut unique en Europe, son importance et son actualité malheureusement toujours tragique : aujourd'hui encore, des enfants de militaires décédés ou d'invalides de guerre mais aussi des enfants de victimes d'attentats sont adoptés par la Nation.



SOUTENIR LA CULTURE SOUS TOUTES SES FORMES

LE SOUTIEN FINANCIER DE L'ÉTAT À LA CULTURE

En 2017, un total de **1 245 660 €** a été alloué dans le département par le ministère de la culture par l'intermédiaire de la Direction Régionale des Affaires Culturelles à des porteurs institutionnels et associatifs dans le but de soutenir leurs projets culturels.

Ainsi, 850 294 € ont été attribués sous la forme d'aides au fonctionnement pour plusieurs dizaines d'opérations, parmi lesquelles on peut citer le syndicat mixte de gestion du conservatoire Olivier Messiaen qui a pu bénéficier en 2017 d'une aide de fonctionnement de 100 000 € au titre de l'action « soutien à l'éducation artistique et culturelle », le Théâtre Durance qui a bénéficié d'une aide de 149 000 € pour sa programmation 2017 ou encore les rencontres cinématographiques de Digne-les-Bains, subventionnées à hauteur de 20 000 €.

D'autre part, 395 366 € ont été octroyés à des projets d'investissement, notamment en matière de conservation du patrimoine, tels que la restauration de l'enceinte de la citadelle Vauban à Seyne à hauteur de 100 000 €, une étude préalable et un sondage archéologique au baptistère de Riez pour 400 000 € ou encore des fouilles sur la grotte Pertus II à Méailles pour 8 000 €.



Grotte Pertus II à Méailles



Baptistère de Riez

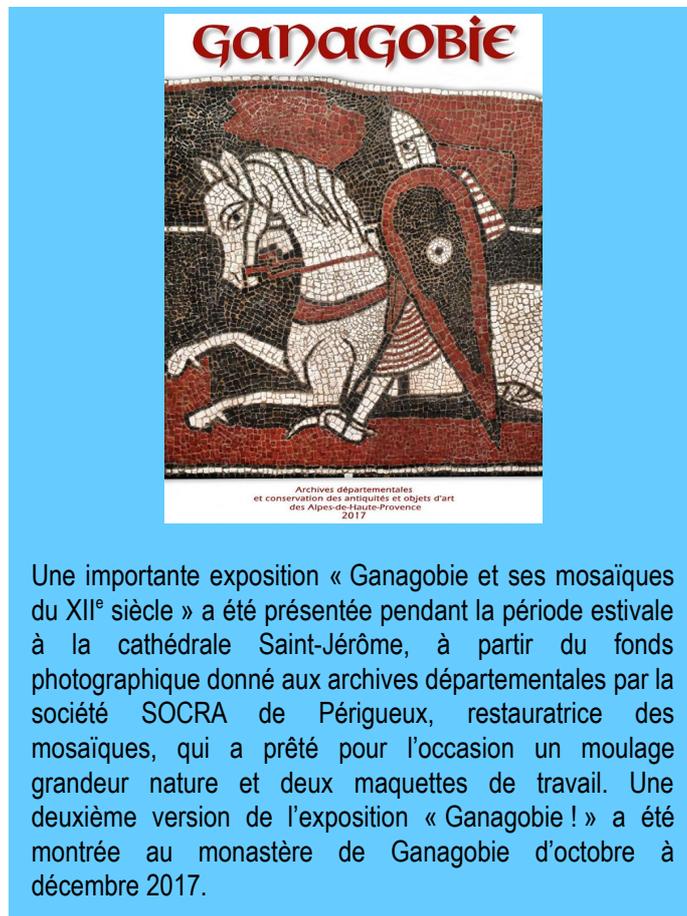
LA MISE EN VALEUR DE L'HISTOIRE DU DÉPARTEMENT

En 2017, le dynamisme du service départemental des archives en faveur de l'action scientifique et culturelle n'a pas faibli et s'est notamment concrétisé par une hausse de la fréquentation des ateliers pédagogiques. L'offre culturelle concerne autant les adultes que les scolaires.

L'année 2017 en chiffres :

- 2 189 scolaires accueillis ;
- 506 lecteurs reçus en salle de lecture ;
- 934 demandes de recherches par correspondance ;

- 8 expositions, dans les locaux des archives et à l'extérieur, vues par 14 034 visiteurs ;
- 19 conférences et communications scientifiques, dont 12 hors-les-murs, ayant fait intervenir 6 conférenciers et attiré 1 033 personnes ;
- 9 lectures d'archives, dont 2 musicales et 6 hors-les-murs, ayant attiré 313 personnes ;
- 11 émissions radiophoniques de 50 minutes dans le cadre du partenariat avec Fréquence Mistral ;
- 611 ouvrages et brochures vendus.



Une importante exposition « Ganagobie et ses mosaïques du XII^e siècle » a été présentée pendant la période estivale à la cathédrale Saint-Jérôme, à partir du fonds photographique donné aux archives départementales par la société SOCRA de Périgueux, restauratrice des mosaïques, qui a prêté pour l'occasion un moulage grandeur nature et deux maquettes de travail. Une deuxième version de l'exposition « Ganagobie ! » a été montrée au monastère de Ganagobie d'octobre à décembre 2017.

Durant la période estivale, les archives ont participé activement à l'exposition « Communiquer au fil du temps » à l'écomusée de Sisteron.

À l'occasion des Journées européennes du patrimoine, les visiteurs ont pu découvrir les coulisses des archives et participer en famille à un jeu de découverte du monde des archives.

En octobre 2017, le service a organisé, à l'initiative de l'association Mémoire Résistance Hautes Baronnies, une journée d'étude autour de la Résistance et sa répression dans le sud-est de la France. Autant à destination des adultes que des scolaires, les archives ont participé au projet conduit par l'association 1851, monté à l'occasion de leurs 20 ans sur le thème de la résistance au coup d'État de décembre 1851, en organisant une journée spéciale pour les élèves, une lecture d'archives et une conférence pour un public adulte, ainsi que par l'édition d'un ouvrage de référence relatif à l'évènement et ses répercussions dans les Basses-Alpes.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



*V. Action de l'État pour
une administration moderne et vie démocratique*

V. ACTION DE L'ÉTAT POUR UNE ADMINISTRATION MODERNE ET VIE DÉMOCRATIQUE

Moderniser l'administration en améliorant son organisation et son fonctionnement est une préoccupation constante de l'action publique. Il s'agit d'améliorer le service rendu quotidiennement aux citoyens notamment par le développement de l'administration électronique et des téléprocédures.



UNE MONTÉE EN PUISSANCE DE L'ADMINISTRATION ÉLECTRONIQUE

Le recours à la dématérialisation et aux télé-procédures, axes majeurs du processus de modernisation de l'administration engagé depuis de nombreuses années, s'est intensifié en 2017 dans plusieurs domaines :

EN MATIÈRE DE DÉLIVRANCE DES TITRES DANS LE CADRE DU PLAN PRÉFECTURE NOUVELLE GÉNÉRATION :



Les préfectures et les sous-préfectures sont le cœur de la représentation territoriale de l'État. Pour répondre aux attentes des citoyens et faire face aux défis majeurs auxquels la Nation est confrontée, notamment en matière de sécurité, leurs missions ont été repensées et leur exercice simplifié pour les usagers comme pour les agents du service public dans le cadre du plan préfecture nouvelle génération. Le plan poursuit un double objectif : rendre aux Français un service de meilleure qualité et renforcer les quatre missions prioritaires des préfectures et des sous-préfectures que sont la gestion des crises, la lutte contre la fraude documentaire, l'expertise juridique et le contrôle de légalité, et enfin la coordination territoriale des politiques publiques.

LE NUMÉRIQUE PERMET DE NOUVEAUX MODES D'ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS, EN PROPOSANT DE NOUVEAUX SERVICES DÉMATÉRIALISÉS ET À DISTANCE.

En 2017, les démarches en vue de la délivrance de la carte nationale d'identité, du passeport, du permis de conduire et du certificat d'immatriculation ont été modernisées et s'effectuent désormais de manières dématérialisées par télé-procédure sur le site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés <https://ants.gouv.fr/>

Toutefois, les demandes de CNI et de passeports nécessitent un déplacement dans l'une des 11 communes du département des Alpes-de-Haute-Provence dotées d'un dispositif sécurisé de recueil des empreintes : Annot, Barcelonnette, Castellane, Château-Arnoux, Digne-les-Bains, Forcalquier, Manosque, Riez, Saint-André-les-Alpes, Seyne, Sisteron.



MISE EN PLACE DE POINTS D'ACCUEIL NUMÉRIQUE EN PRÉFECTURE ET DANS LES SOUS-PRÉFECTURES POUR ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

Afin d'aider les usagers éloignés d'internet, des points d'accueil numérique ont été mis en place en 2017 en Préfecture, dans les sous-préfectures du département.

Cet espace destiné aux usagers a pour objectif de faciliter l'accès aux formalités dématérialisées de l'État pour la délivrance des titres (pré-demande en ligne de CNI, passeport, permis de conduire, certificat d'immatriculation) et aux autres télé-services publics. Il s'adresse prioritairement aux personnes ne disposant pas d'un outil informatique ou peu à l'aise avec internet. Animé par un médiateur numérique en service civique, il offre ainsi un accompagnement personnalisé pour conseiller, guider l'utilisateur et lui permettre de gagner en autonomie avec les télé-procédures.

Pour un accompagnement au plus près du terrain, le Préfet a également sollicité la collaboration des principaux lieux d'accueil du public que constituent les mairies et les maisons de services au public (MSAP). Une formation spécifique sur la délivrance des titres leur a ainsi été dispensée en décembre 2017.



Inauguration des points d'accueil numérique en préfecture et sous-préfecture de Barcelonnette

EN MATIÈRE FISCALE :

En ce qui concerne les particuliers, en 2017, les foyers fiscaux dont le revenu fiscal de référence était supérieur à 28 000 € devaient déclarer en ligne. Dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, 50,1% des foyers fiscaux ont déclaré leur revenu par internet pour cet exercice fiscal, ce qui représente une progression de 10 points par rapport à 2016. De même, tout impôt supérieur à 2 000 € devait être payé sous forme dématérialisée. Là encore, les paiements dématérialisés progressent de plus de 6 points pour s'établir à 60 %.

En ce qui concerne les collectivités locales, la dématérialisation progresse, 69 % des collectivités du département ont dématérialisé leurs échanges avec leurs trésoreries alors que cette dématérialisation est totale pour 34,55 % des collectivités (mandats, bordereaux, pièces justificatives, signatures). 1 110 000 feuilles de papier ont ainsi été économisées.

Concernant les entreprises et les professionnels, les factures dématérialisées ont été rendues obligatoires au 1^{er} janvier 2017 pour les plus grandes entreprises (+5000 salariés et CA supérieur à 1,5 milliard), comme pour les factures envoyées par les collectivités. Dans notre département, ce sont ainsi près de 39 000 factures qui ont été envoyées ou réceptionnées par nos collectivités au format numérique. Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2018, les notaires ont obligation de dématérialiser les actes et demandes de renseignements transmis aux services de publicité foncière (SPF). Au cours de l'année 2017, la Direction Départementale des Finances Publiques a activement accompagné les 16 études notariales du département pour cette échéance.



impots.gouv.fr

un site de la direction générale des Finances publiques

Le site impots.gouv.fr a été refondu afin d'enrichir l'offre des services à distance et permettre une utilisation plus familière par les usagers des services en ligne. En outre, ce site permet aux usagers de réaliser la plupart de leurs démarches en ligne : contacter les services de la DDFIP, demander un rendez-vous, déposer une réclamation, signaler un changement d'adresse, mais aussi payer les amendes, acheter un timbre fiscal, obtenir un extrait de plan cadastral...

EN MATIÈRE D'URBANISME :

La DDT a poursuivi en 2017 son travail de numérisation des documents d'urbanisme. Ce chantier s'est traduit par la numérisation de 95 documents, par la mise à jour des documents numérisés (carte dynamique cartélie), mais aussi la coordination et l'assistance technique des structures Système d'Information Géographique des intercommunalités ou Pays qui ont vocation à assurer la mise à jour des documents d'urbanisme numérisés.

Le chantier de numérisation a concerné les Servitudes d'Utilité Publique, les Plans de Prévention des Risques Naturels et les Plans de Prévention des Risques Technologiques.



La mise en œuvre du géoportail de l'urbanisme (GPU) a également donné lieu à une information et à une sensibilisation des collectivités territoriales, le 21 novembre 2017, par la création de comptes pour les communes (13 en 2017) et l'assistance technique auprès des communes pour l'alimentation (7 communes intégrées dans le GPU).

EN MATIÈRE D'ARCHIVAGE (ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE) :

Depuis la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, le terme de « données » a été ajouté à la définition des archives.

Par conséquent, les documents bureautiques produits ou reçus, les mails, les documents et données issus des applications métiers, les documents numérisés sont désormais explicitement considérés comme des archives.

Pour les archives départementales la question des archives numériques et électroniques (dématérialisation et conservation) s'est traduite, en particulier, par le deuxième versement du cadastre numérique ainsi que par un accompagnement des collectivités territoriales du département dans la gestion de leurs archives.

EN MATIÈRE DE TÉLÉDÉCLARATION PAC :

La DDT des Alpes-de-Haute-Provence a proposé pour la campagne de télédéclaration PAC 2017 des séances d'aide collective à la télédéclaration pour les agriculteurs du département. Réunissant des groupes de 6 exploitants pendant des séances de 2 heures, elles permettent à chaque exploitant de bénéficier d'un ordinateur et des conseils de deux agents de la DDT pour appréhender dans les meilleures conditions leur télédéclaration.



UNE COMMUNICATION DYNAMIQUE EN PHASE AVEC SON TEMPS

Le service communication en chiffres :

- plus de 150 demandes presse
- près de 200 sorties médiatisées du préfet et corps préfectoral dont 11 visites officielles
- près de 500 communiqués et invitation presse
- plus de 7000 photos, publiées ensuite sur les divers supports de communication ou alimentant la photothèque.

La Préfecture continue d'utiliser les nouveaux outils de communication afin d'informer et accompagner un public toujours plus large et diversifié.

En 2017, sa présence s'est intensifiée sur les réseaux sociaux avec une augmentation de 400 abonnés au compte Twitter @prefet04 pour arriver à un total de 3 000, ainsi que 300 abonnés supplémentaires à la page Facebook de la Préfecture, qui en compte désormais 900.

PARTICIPATION À LA VIE DÉMOCRATIQUE

2017 : UNE ANNÉE RICHE EN SCRUTINS ÉLECTORAUX

Les élections constituent un des fondements de la démocratie et un pilier de l'organisation administrative française. Les services de la préfecture et plus particulièrement la direction de la citoyenneté et de la légalité interviennent tant dans leur organisation que dans leur suivi, pour en garantir la légalité et la légitimité, ainsi que pour informer et conseiller les élus dans l'exercice de leurs missions.

L'année 2017 a été marquée par l'organisation des élections présidentielle et législatives. La dématérialisation de la propagande a été mise en œuvre, pour la première fois, à

l'occasion du renouvellement des députés. La mise en ligne des professions de foi a ainsi constitué un moyen d'information supplémentaire pour les électeurs, la publication sur internet ne remplaçant pas l'envoi des professions de foi à domicile prévu par le code électoral. Ce dispositif qui permet de renforcer l'accès de tous à l'information électorale illustre la volonté du ministère de l'Intérieur de moderniser le processus électoral. Les 25 candidats ont tous accepté la mise en ligne de leur propagande.



LA DÉFENSE DES DÉCISIONS DE L'ÉTAT



L'activité « contentieux » reflète la participation du citoyen à la vie démocratique en lui permettant de saisir la juridiction compétente pour contester les décisions de l'État qui lui feraient grief.

- Hors contentieux des étrangers, sur 33 jugements rendus par le tribunal administratif, 29 étaient favorables à l'État et 4 défavorables. Le taux de réussite contentieuse dans les Alpes-de-Haute-Provence, hors contentieux des étrangers et des élections est donc de 87 %
- En matière de contentieux pénal de l'urbanisme, l'activité a été également dense avec notamment :
 - 62 dossiers toujours en cours à ce jour
 - 14 procès-verbaux d'infraction établis pour le Préfet dont 11 par les Maires (lien avec le Parquet et les services urbanisme des communes)
 - 5 arrêtés interruptifs de travaux établis par les Maires au nom de l'État, procédure suivie par la préfecture en collaboration avec les communes.



8, rue du docteur Romieu
04016 Digne-les-Bains CEDEX
Site internet : www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Directeur de la publication : Bernard GUERIN, Préfet

Coordination / Rédaction : Service de la Coordination des Politiques Publiques (Préfecture) avec le concours des services de l'Etat

Conception graphique : Service de la Coordination des Politiques Publiques

Crédits photo : Services de l'Etat (Préfecture et sous-préfectures, DDT, DDCSPP, Gendarmerie, DIRMED, IA), Archives Départementales, Alpes 1, CD 04, Haute-Provence Info

Publication : JUIN 2018